

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

Fait à Fonsorbes, le 05/02/2021



Monsieur Paul BRIANTAIS

à

Communauté de Communes de la Save au
Touch
10 Rue François ARAGO
BP 7
31830 PLAISANCE DU TOUCH

N/REF : Urba /21/

☎ 05.61.91.55.14

Fax : 05.61.91.56.58

Objet : Avis sur règlement local de Publicité
PLAISANCE DU TOUCH

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la révision du Règlement local de Publicité de la commune de
PLAISANCE DU TOUCH, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe copie de la délibération prise
en séance du 27 Janvier 2021 Acte N° 2021-011, portant avis favorable.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Paul BRIANTAIS



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES <i>Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch</i>		Envoyé en préfecture le 29/01/2021 Reçu en préfecture le 29/01/2021 Affiché le 29/01/2021 ID : 031-213101876-20210127-2021_011-DE
L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à 18 h 31, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni dans la salle du Trépadé, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.		
Présents : Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FEDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LOUZON, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 27 janvier 2021 Acte n° 2021-011	
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET M. MAILHÉ a donné procuration à M. FEDOU Mme VALENTI a donné procuration à Mme STÉMER	Conseillers en exercice : 33	
Absent(s) : M. BARBA Jean-Luc	Conseillers présents : 29	
Secrétaire de séance : Mme BEAUFORT Magali	Date de la convocation : 20 janvier 2021	
Thème : 2.1 - DOCUMENTS D'URBANISME		
Objet : Révision du Règlement Local de Publicité de Plaisance du Touch - avis à formuler		

Vu le Code l'Urbanisme notamment ses articles L153-14 et suivants,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le projet de révision du règlement de publicité de la Commune de Plaisance du Touch reçu le 29 septembre 2020,

Considérant que, conformément à l'article L153-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Plaisance du Touch a été transmis à la commune de Fonsorbes pour donner son avis en tant que Personne Publique Associée,
 Considérant que l'objet de révision porte notamment sur le renforcement de la qualité urbaine des entrées de ville et des principaux axes des voiries entre autres départementales,
 Considérant que le projet de révision de règlement local de publicité n'a aucun impact sur la Commune de Fonsorbes,

Entendu l'exposé de M. BRIANTAIS Paul, Adjoint délégué à l'Urbanisme, proposant au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de révision de Règlement Local de Publicité de la commune de Plaisance du Touch,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : émet un avis favorable sur le projet de révision de Règlement Local de Publicité de la commune de Plaisance du Touch.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera exécutoire après transmission au représentant de l'Etat dans le Département et affichage en Mairie.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie ou de sa publication. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



Madame la Maire
 SIMÉON Françoise

REÇU EN PREFECTURE
 le 02/06/2021
 Application agréée E-legalite.com